

**Annexe 51-102A1**  
**Rapport de gestion**

**PARTIE 1 DISPOSITIONS GÉNÉRALES**

- (a) Description du rapport de gestion
- (b) Date de l'information
- (c) Signification du terme « société »
- (d) Explication de l'analyse
- (e) Priorité à l'information importante
- (f) Détermination de l'importance de l'information
- (g) Émetteurs émergents dont les activités ne génèrent pas de produits des activités ordinaires significatifs
- (h) Prise de contrôle inversée
- (i) [Intentionnellement laissé en blanc]
- (j) Émetteurs exploitant des ressources naturelles
- (k) Numérotation et titres des rubriques
- (l) Omission d'information
- (m) Termes définis
- (n) Langage simple
- (o) Information disponible pour la période précédente
- (p) Emploi du terme « situation financière »

**PARTIE 2 CONTENU DU RAPPORT DE GESTION**

**Rubrique 1 Rapport de gestion annuel**

- 1.1 Date
- 1.2 Performance globale
- 1.3 Information annuelle choisie
- 1.4 Analyse des activités
- 1.5 Résumé des résultats trimestriels
- 1.6 Situation de trésorerie
- 1.7 Sources de financement
- 1.8 Arrangements hors bilan
- 1.9 Opérations entre parties liées
- 1.10 Quatrième trimestre
- 1.11 Opérations projetées
- 1.12 Principales estimations comptables
- 1.13 Modification des méthodes comptables, y compris l'adoption initiale
- 1.14 Instruments financiers et autres instruments
- 1.15 Autres exigences relatives au rapport de gestion

**Rubrique 2 Rapport de gestion intermédiaire**

- 2.1 Date
- 2.2 Rapport de gestion intermédiaire
- 2.3 Autres obligations relatives au rapport de gestion intermédiaire

**Annexe 51-102A1**  
**Rapport de gestion**

**PARTIE 1 DISPOSITIONS GÉNÉRALES**

(a) Description du rapport de gestion

Le rapport de gestion explique du point de vue de la direction les résultats que la société a obtenus au cours de la période visée par les états financiers ainsi que sa situation financière et ses perspectives d'avenir. Il complète les états financiers sans en faire partie.

Lors de la rédaction du rapport de gestion, il faut fixer pour objectif d'améliorer l'information financière de la société en présentant une analyse équilibrée de sa performance financière et de sa situation financière, notamment de sa situation de trésorerie et de ses sources de financement. Donner ouvertement les bonnes nouvelles comme les mauvaises. Le rapport de gestion doit:

- aider les investisseurs actuels et potentiels à comprendre ce que les états financiers montrent et ne montrent pas;
- porter sur l'information importante qui n'est pas traitée de façon approfondie dans les états financiers, par exemple, les éléments de passif éventuels, les manquements aux conditions d'un contrat de prêt, les arrangements hors bilan et les autres obligations contractuelles;
- analyser les tendances et les risques importants qui ont eu une incidence sur les états financiers, ainsi que les tendances et les risques qui pourraient dorénavant avoir une incidence;
- donner de l'information sur la qualité et l'éventuelle variabilité du résultat net et des flux de trésorerie de la société, pour permettre aux investisseurs de déterminer si la performance passée est indicative de la performance future.

(b) Date de l'information

Tenir compte de toute information disponible à la date du rapport de gestion. Si la date du rapport de gestion n'est pas la date du dépôt, il faut s'assurer que l'information qu'il contient est à jour, de façon à ne pas induire le lecteur en erreur au moment du dépôt.

(c) Signification du terme «société»

Dans la présente annexe, le terme «société» inclut aussi les sociétés de personnes, les fiducies et les entreprises non constituées en personnes morales.

(d) Explication de l'analyse

Expliquer les variations qu'a connues la performance de la société et en indiquer les raisons. Ne pas se contenter d'indiquer la variation des montants constatés aux postes des états financiers d'une période à l'autre. Éviter les phrases toutes faites. L'analyse doit aider le lecteur à comprendre les tendances, les événements, les opérations et les charges.

(e) Priorité à l'information importante

Le rapport de gestion doit porter sur l'information importante. Il n'est pas nécessaire de donner de l'information de moindre importance. Faire preuve de discernement pour déterminer si un élément d'information donné est important.

(f) Détermination de l'importance de l'information

La décision d'un investisseur raisonnable d'acheter, de vendre ou de conserver des titres de la société serait-elle différente si l'information en question était passée sous silence ou formulée de façon incorrecte? Dans l'affirmative, l'information est sûrement importante.

(g) Émetteurs émergents dont les activités ne génèrent pas de produits des activités ordinaires significatifs

Si la société est un émetteur émergent dont les activités ne génèrent pas de produits des activités ordinaires significatifs, l'analyse de la performance financière doit porter sur les charges et sur les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs et jalons commerciaux.

(h) Prise de contrôle inversée

Si une acquisition constitue une prise de contrôle inversée, le rapport de gestion doit être fondé sur les états financiers de l'acquéreur par prise de contrôle inversée.

(i) [Intentionnellement laissé en blanc] (~~paragraphe abrogé~~).

j) Émetteurs exploitant des ressources naturelles

Si la société a des projets miniers, l'information fournie doit être conforme à la Norme canadienne 43-101 sur l'*information concernant les projets miniers*. Il faut notamment

s'assurer que l'information scientifique et technique est fondée sur un rapport technique ou un autre document établi par une personne qualifiée ou sous sa supervision.

Si la société exerce des activités pétrolières ou gazières, l'information fournie doit être conforme à la Norme canadienne 51-101 sur l'*information concernant les activités pétrolières et gazières*.

(k) Numérotation et titres des rubriques

La numérotation, les titres et l'ordre des rubriques de la présente annexe sont facultatifs. Il n'est pas nécessaire de répéter l'information fournie sous une rubrique.

(l) Omission d'information

Il n'est pas nécessaire de fournir l'information prévue par la présente annexe qui ne s'applique pas à la situation de la société.

(m) Termes définis

Pour les termes utilisés mais non définis dans la présente annexe, consulter la partie 1 de la Norme canadienne 51-102 sur les *obligations d'information continue* et la Norme canadienne 14-101 sur les *définitions*. Pour les termes utilisés dans la présente annexe et définis à la fois dans la loi sur les valeurs mobilières du territoire intéressé et dans la Norme canadienne 51-102, se référer à l'article 1.4 de l'instruction complémentaire relative à cette règle.

La présente annexe comprend aussi des termes comptables définis ou utilisés dans les PCGR canadiens applicables aux entreprises ayant une obligation d'information du public. Les paragraphes 7 et 8 de l'article 1.4 de l'Instruction complémentaire relative à la Norme canadienne 51-102 contiennent davantage d'indications.

(n) Langage simple

Rédiger le rapport de gestion de sorte que les lecteurs puissent le comprendre. Appliquer les principes de rédaction en langage simple exposés à l'article 1.5 de l'instruction complémentaire relative à la Norme canadienne 51-102. Expliquer de façon claire et concise les termes techniques utilisés.

(o) Information disponible pour la période précédente

Si aucune information financière comparative n'a été présentée dans les états financiers de la société, fournir dans le rapport de gestion l'information disponible sur la performance financière pour la période précédente.

- (p) Emploi du terme «situation financière»

Dans la présente annexe, le terme «situation financière» désigne la solidité globale de la société, y compris la situation financière au sens strict (présentée dans l'état de la situation financière) et d'autres facteurs susceptibles d'influer sur sa situation de trésorerie, ses sources de financement et sa solvabilité.

## **PARTIE 2 CONTENU DU RAPPORT DE GESTION**

### **Rubrique 1 Rapport de gestion annuel**

#### **1.1 Date**

Indiquer la date du rapport de gestion. Elle ne doit pas être antérieure à celle du rapport de l'auditeur sur les états financiers annuels du dernier exercice de la société.

#### **1.2 Performance globale**

Analyser la situation financière de la société, sa performance financière et ses flux de trésorerie. Analyser les tendances, besoins, engagements, événements ou incertitudes connus dont on peut raisonnablement penser qu'ils auront une incidence sur les activités de la société. Comparer la performance du dernier exercice avec celle de l'exercice précédent. Analyser au moins les éléments suivants:

- (a) les secteurs opérationnels qui sont des secteurs à présenter, au sens des PCGR de l'émetteur;
- (b) les autres secteurs de l'entreprise:
  - (i) s'ils ont un effet disproportionné sur les produits des activités ordinaires, le résultat net ou les besoins de trésorerie;
  - (ii) s'il existe des restrictions légales ou autres au libre mouvement des fonds entre les secteurs de l'entreprise;
- (c) les facteurs sectoriels et économiques qui ont une influence sur la performance de l'entreprise;
- (d) les raisons pour lesquelles des changements sont survenus ou des changements attendus ne sont pas survenus dans la situation financière et la performance financière de l'entreprise;

- (e) l'effet des abandons d'activités sur le fonctionnement de la société.

#### *Instructions*

- (i) *Dans les explications concernant les changements qui se sont produits dans la situation financière et les résultats de la société, analyser l'effet, sur les activités poursuivies, de toute acquisition, cession, radiation et de tout abandon ou de toute opération similaire.*
- (ii) *L'analyse de la situation financière porte notamment sur les tendances et les risques qui ont eu une incidence sur les états financiers et sur ceux qui pourraient en avoir une ultérieurement.*
- (iii) *Fournir de l'information sur plus de 2 exercices s'il est probable que cela aidera le lecteur à comprendre une tendance donnée.*

### **1.3. Information annuelle choisie**

- (1) Fournir l'information financière suivante tirée des états financiers annuels de la société établis pour les 3 derniers exercices:
  - (a) le total des produits des activités ordinaires;
  - (b) le résultat des activités poursuivies attribuable aux propriétaires de la société mère, globalement, par action, et dilué par action;
  - (c) le résultat net attribuable aux propriétaires de la société mère, globalement, par action, et dilué par action;
  - (d) l'actif total;
  - (e) le passif financier non courant;
  - (f) les distributions ou les dividendes en espèces déclarés par action pour chaque catégorie d'actions;
- (2) Analyser les facteurs qui ont entraîné des variations entre périodes, notamment les activités abandonnées, les modifications de méthodes comptables, les acquisitions ou cessions significatives et les changements intervenus dans l'orientation de la société, ainsi que toute autre information qui permettrait de mieux comprendre et de faire ressortir les tendances de la situation financière et de la performance financière.

## Instructions

(i) Pour chacun des 3 derniers exercices, indiquer les principes comptables selon lesquels l'information financière a été établie, la monnaie de présentation et la monnaie fonctionnelle si elle diffère de la monnaie de présentation.

(ii) Si l'information financière n'a pas été établie selon les mêmes principes comptables pendant les 3 exercices, analyser les tendances et risques importants qui ont eu une incidence sur l'entreprise.

### 1.4 Analyse des activités

Commenter l'analyse des activités de la société au cours du dernier exercice, et notamment :

- (a) le total des produits des activités ordinaires par secteur à présenter, y compris toute variation de ces montants entraînée par la variation des prix de vente, la variation du volume ou de la quantité des produits ou services vendus ou l'introduction de nouveaux produits ou services;
- (b) tout facteur significatif ayant entraîné une variation du total des produits des activités ordinaires;
- (c) le coût des ventes ou la marge brute;
- (d) pour les émetteurs ayant des projets significatifs qui n'ont pas encore généré de produits des activités ordinaires, chaque projet, le plan de la société à son égard, son état d'avancement en regard du plan, les dépenses effectuées et leur relation avec le calendrier et les coûts prévus pour que le projet passe à l'étape suivante prévue par le plan;
- (e) pour les émetteurs du secteur primaire qui ont des mines en production ou en cours de développement, les étapes clés, s'il y a lieu, y compris les plans d'expansion des mines, les améliorations de la productivité, les plans de développement d'un nouveau gisement ou les décisions de mise en production, en indiquant si elles reposent sur un rapport technique déposé conformément à la Norme canadienne 43-101 sur l'*information concernant les projets miniers*;
- (f) les facteurs qui ont entraîné un changement dans la relation coûts-produits des activités ordinaires, y compris les variations dans le coût de la main-d'œuvre ou des matériaux, les variations de prix ou les rajustements des stocks;

- (g) les engagements, évènements, risques ou incertitudes connus dont il est raisonnable de croire qu'ils auront une incidence importante sur la performance de la société, y compris en ce qui concerne le total des produits des activités ordinaires et le résultat des activités poursuivies attribuable aux propriétaires de la société mère;
- (h) l'effet de l'inflation et de variations spécifiques des prix sur le total des produits des activités ordinaires et sur le résultat des activités poursuivies attribuable aux propriétaires de la société mère;
- (i) sous forme de tableau comparatif, l'information déjà fournie sur l'emploi, par la société, du produit (à l'exclusion du fonds de roulement) tiré de tout financement, accompagnée d'une explication des variations et, le cas échéant, de leur incidence sur la capacité de la société d'atteindre ses objectifs commerciaux et les jalons fixés;
- (j) les événements ou opérations inhabituels ou peu fréquents.

#### *Instructions*

*L'analyse des éléments visés au paragraphe d de la rubrique 1.4 doit indiquer:*

- (i) *si des montants supplémentaires seront dépensés sur le projet;*
- (ii) *tout facteur ayant influé sur la valeur du ou des projets, comme un changement du cours des marchandises, l'utilisation des terrains ou des problèmes d'ordre politique ou environnemental.*

### **1.5 Résumé des résultats trimestriels**

Fournir un résumé de l'information suivante, tirée des états financiers de la société pour chacun des 8 derniers trimestres:

- (a) le total des produits des activités ordinaires;
- (b) le résultat des activités poursuivies attribuable aux propriétaires de la société mère, globalement, par action et dilué par action;
- (c) le résultat net attribuable aux propriétaires de la société mère, globalement, par action et dilué par action.

Analyser les facteurs qui ont entraîné des variations au cours des trimestres et qui sont nécessaires pour comprendre l'évolution des tendances générales et le caractère saisonnier des activités.



## *Instructions*

- (i) Aux fins du rapport de gestion annuel, le dernier trimestre est celui dont la clôture coïncide avec celle du dernier exercice.*
- (ii) Il n'est pas nécessaire de fournir de l'information sur les trimestres antérieurs à la date à laquelle la société est devenue émetteur assujetti si elle n'a pas établi d'états financiers pour ces trimestres.*
- (iii) Pour l'application des rubriques 1.2 à 1.5, tenter de circonscrire et d'analyser les facteurs suivants:*
  - (A) les changements d'habitudes d'achat chez les clients, y compris les changements attribuables à l'apparition de nouvelles technologies et aux changements démographiques;*
  - (B) les changements de méthodes de vente, y compris les changements attribuables à de nouveaux arrangements de distribution ou à la réorganisation de la force de vente directe;*
  - (C) l'évolution de la concurrence, en évaluant notamment les ressources de l'émetteur, ses forces et ses faiblesses, comparativement à celles de ses concurrents;*
  - (D) l'effet des taux de change;*
  - (E) la variation du prix des facteurs de production, des contraintes d'approvisionnement, du carnet de commandes et les autres questions liées aux facteurs de production;*
  - (F) la variation de la capacité de production, notamment attribuable aux fermetures d'usines et aux arrêts de travail;*
  - (G) la variation du volume des escomptes consentis aux clients, du volume des rendus et des réfections, des droits d'accise et des autres taxes, ou les autres montants retranchés des produits des activités ordinaires;*
  - (H) les modifications des modalités de contrats de service;*
  - (I) les progrès accomplis relativement aux jalons précédemment annoncés;*
  - (J) pour les émetteurs du secteur primaire qui ont des mines en production, les variations des flux de trésorerie causées par la variation de la capacité de*

*production, de la teneur du minerai traité, de la teneur limite et de la récupération des métaux, ainsi que toute prévision de variations à venir.*

- (K) pour les émetteurs qui ont une entreprise mise en équivalence significative, la nature de la participation et sa signification pour la société;*
- (iv) Pour les 8 derniers trimestres, indiquer les principes comptables selon lesquels l'information financière a été établie, la monnaie de présentation et la monnaie fonctionnelle si elle diffère de la monnaie de présentation.*
- (v) Si l'information financière n'a pas été établie selon les mêmes principes comptables pendant les 8 trimestres, analyser les tendances et risques importants qui ont eu une incidence sur l'entreprise.*

## **1.6 Situation de trésorerie**

Analyser la situation de trésorerie de la société, notamment:

- (a) sa capacité de se procurer suffisamment d'espèces ou de quasi-espèces, à court terme et à long terme, pour conserver la capacité de soutenir la croissance planifiée ou de financer des activités de développement;
- (b) les tendances ou fluctuations prévues de sa situation de trésorerie, compte tenu des exigences, des engagements, des événements ou des incertitudes;
- (c) ses besoins de fonds de roulement;
- (d) les risques d'illiquidité liés aux instruments financiers;
- (e) en cas d'insuffisance actuelle ou prévue de fonds de roulement, sa capacité de s'acquitter de ses obligations financières à leur échéance et les mesures prises pour remédier à la situation;
- (f) les éléments de l'état de la situation financière, du résultat net attribuable aux propriétaires de la société mère ou des flux de trésorerie qui peuvent influencer sur sa situation de trésorerie;
- (g) les restrictions d'ordre juridique ou pratique à la capacité des filiales de transférer des fonds à la société ainsi que l'incidence qu'elles ont eue ou pourraient avoir sur la capacité de la société de faire face à ses obligations;

- (h) les manquements ou retards ou les risques significatifs de manquements ou retards dans:
  - (i) les distributions ou versements de dividendes, les paiements exigibles en vertu de baux, le paiement des intérêts ou le remboursement du capital d'un emprunt;
  - (ii) le respect des clauses restrictives d'un contrat de prêt;
  - (iii) les remboursements, encaissements par anticipation ou versements au fonds d'amortissement;

Indiquer comment la société entend remédier à ces manquements ou retards ou à ces risques.

### *Instructions*

- (i) *Dans l'analyse de la capacité de la société de se procurer suffisamment d'espèces ou de quasi-espèces, décrire les sources de financement ainsi que les situations susceptibles de se produire qui pourraient les compromettre, par exemple la fluctuation des prix sur le marché ou du cours des marchandises, le ralentissement de l'économie, un manquement à une garantie et la contraction des activités.*
- (ii) *Dans l'analyse des tendances et des fluctuations prévues de la situation de trésorerie de la société et des risques d'illiquidité liés aux instruments financiers, traiter les points suivants:*
  - (A) *les modalités liées à des dettes, baux ou autres arrangements qui pourraient entraîner de nouvelles exigences de financement ou un paiement anticipé, comme les provisions liées à la notation, au résultat net, aux flux de trésorerie ou au cours de l'action;*
  - (B) *les situations qui pourraient nuire à la capacité de la société d'entreprendre des opérations jugées essentielles pour ses activités, par exemple l'incapacité de maintenir sa notation dans une catégorie d'évaluation supérieure, son résultat par action, ses flux de trésorerie ou le cours de son action.*
- (iii) *Dans l'analyse des besoins en fonds de roulement, analyser les obligations de la société de maintenir des stocks suffisants pour répondre aux besoins de ses clients et toute situation dans laquelle elle a accordé des délais de paiement.*
- (iv) *Dans l'analyse des éléments de l'état de la situation financière, du résultat net ou des flux de trésorerie de la société, présenter sous forme de tableau toutes les obligations*

contractuelles, y compris les paiements exigibles pendant les 5 prochains exercices et par la suite. Il n'est pas nécessaire de fournir le tableau si la société est un émetteur émergent. Voici un modèle pouvant être adapté à la situation de la société:

Obligations contractuelles	Paiements exigibles par période				
	Total	Moins d'un exercice	1 à 3 exercices	4 à 5 exercices	Au-delà de 5 exercices
<i>Dettes</i>					
<i>Location-financement</i>					
<i>Location simple</i>					
<i>Obligations d'achat (1)</i>					
<i>Autres obligations (2)</i>					
<i>Total des obligations contractuelles</i>					

- 1 *Le terme «obligation d'achat» désigne une convention d'achat de biens ou de services qui est exécutoire, a force obligatoire, et comporte des modalités importantes comme la quantité minimale ou fixe à acheter, le prix (fixe, variable ou minimum) à acquitter et le moment approximatif de l'opération.*
- 2 *L'expression «autres obligations» désigne les autres passifs financiers indiqués dans l'état de la situation financière de la société.*

## 1.7 Sources de financement

Fournir une analyse des sources de financement de la société, y compris:

- (a) les engagements en matière de dépenses en immobilisations en date des états financiers de la société, y compris:
- (i) le montant, la nature et le but général de ces engagements;
  - (ii) la source prévue du financement nécessaire;
  - (iii) les dépenses nécessaires, mais non encore engagées, pour maintenir la capacité de la société d'atteindre ses objectifs de croissance ou de financer des activités de développement;
- (b) les tendances connues ou les fluctuations prévues des sources de financement de la société, y compris les changements prévus dans les proportions et les coûts relatifs de ces sources;

- (c) les sources de financement disponibles mais non utilisées.

#### *Instructions*

- (i) *Par source de financement, on entend les emprunts, les capitaux propres et tout autre arrangement financier raisonnablement considéré comme source de fonds pour la société.*
- (ii) *Dans l'analyse des engagements de la société, traiter des dépenses d'exploration et de développement ou de recherche et développement nécessaires pour que les terrains ou les conventions demeurent en règle.*

### **1.8 Arrangements hors bilan**

Analyser tout arrangement hors bilan qui a ou est susceptible d'avoir une incidence sur la performance financière ou la situation financière de la société, notamment la situation de trésorerie et les sources de financement.

Dans l'analyse des arrangements hors bilan, traiter de leurs activités et objectifs commerciaux, de leur réalité économique, des risques liés aux arrangements et des principales modalités des engagements. L'analyse doit:

- (a) contenir une description de la ou des autres parties contractantes;
- (b) indiquer les effets de la résiliation des arrangements;
- (c) préciser les montants à recevoir ou à payer, les produits des activités ordinaires, les dépenses et les flux de trésorerie découlant des arrangements;
- (d) préciser la nature et le montant de toute obligation ou élément de passif découlant des arrangements et aux termes duquel la société pourrait être tenue de fournir un financement, ainsi que les événements ou circonstances qui pourraient les entraîner.
- (e) indiquer tout événement, engagement, tendance ou incertitude connus qui pourraient avoir une incidence sur la possibilité de conclure un arrangement ou de jouir de ses avantages (y compris toute résiliation) et les mesures que la direction a prises ou se propose de prendre pour y faire face.

#### *instructions*

- (i) *Les arrangements hors bilan comprennent les arrangements contractuels avec une entité qui ne sont pas déclarés sur une base consolidée avec la société et en vertu desquels celle-ci a, selon le cas:*
  - (A) *des obligations aux termes de contrats de garantie;*
  - (B) *des droits conservés ou éventuels sur des actifs cédés à une entité non consolidée, ou a un arrangement analogue qui sert à cette entité de soutien au crédit, de soutien de trésorerie ou de protection contre les risques de marché pour les éléments d'actifs;*
  - (C) *des obligations aux termes de certains dérivés;*
  - (D) *des obligations dans une entité non consolidée qui lui fournit du financement, du soutien au crédit, un concours de trésorerie ou une protection contre les risques de marché ou lui offre des services de location, des activités de couverture ou des services de recherche et développement.*
- (ii) *Les éléments de passif éventuels découlant d'une poursuite, d'un arbitrage ou de l'application de la loi ne sont pas considérés comme des arrangements hors bilan.*
- (iii) *L'information sur les arrangements hors bilan doit porter sur le dernier exercice. Toutefois, l'analyse doit expliquer les changements par rapport à l'exercice précédent si cela est nécessaire pour comprendre l'information présentée.*
- (iv) *Il n'est pas nécessaire de répéter dans l'analyse l'information figurant dans les notes des états financiers, si l'analyse fait clairement renvoi aux notes pertinentes et en intègre la teneur de façon à expliquer la signification de l'information qui n'est pas incluse dans le rapport de gestion.*

## **1.9 Opérations entre parties liées**

Analyser toutes les opérations auxquelles ont participé des «parties liées» au sens des PCGR de l'émetteur.

### *Instructions*

*Dans l'analyse, aborder les caractéristiques qualitatives et quantitatives des opérations de la société avec des parties liées qui sont nécessaires à la compréhension des objectifs commerciaux et de la réalité économique des opérations. Analyser:*

- (A) *la relation avec les personnes ou entités liées, en identifiant ces dernières;*

- (B) *l'objectif commercial de l'opération;*
- (C) *le montant comptabilisé de l'opération, accompagné d'une description de la base d'évaluation;*
- (D) *tout engagement contractuel ou autre engagement en cours qui découle de l'opération.*

### **1.10 Quatrième trimestre**

Analyser les événements ou éléments ayant eu une incidence sur la situation financière, la performance financière ou les flux de trésorerie de la société au cours du quatrième trimestre, les ajustements de fin d'exercice et autres ajustements, les aspects saisonniers des activités de la société et les cessions d'unités d'exploitation. Si la société a déposé un rapport de gestion distinct pour le 4<sup>e</sup> trimestre, il est possible de satisfaire à cette obligation en intégrant ce rapport par renvoi.

### **1.11 Opérations projetées**

Analyser l'effet prévu sur la situation financière, la performance financière et les flux de trésorerie de toute acquisition ou cession d'un d'actif ou d'une entreprise que le conseil d'administration ou la direction de la société, en prévision de l'approbation du conseil, a décidé de réaliser. Le cas échéant, indiquer si les actionnaires ou les autorités compétentes ont donné leur approbation.

#### *Instructions*

*Il n'est pas nécessaire de fournir cette information si la société a déposé, en vertu de l'article 7.1 de la Norme canadienne 51-102, une déclaration de changement important établie conformément à l'Annexe 51-102A3 portant la mention « confidentiel » relativement à l'opération, et que celle-ci demeure confidentielle.*

### **1.12 Principales estimations comptables**

Si la société n'est pas un émetteur émergent, fournir une analyse de ses principales estimations comptables. L'analyse doit:

- (a) indiquer et décrire chacune des principales estimations comptables utilisées, notamment:

- (i) donner une description de l'estimation comptable;
  - (ii) indiquer la méthodologie utilisée pour établir l'estimation comptable;
  - (iii) indiquer les hypothèses qui sous-tendent l'estimation comptable et qui sont reliées à des questions hautement incertaines au moment où l'estimation a été faite;
  - (iv) indiquer tout engagement, événement, tendance ou incertitude susceptible d'avoir une incidence importante sur la méthodologie ou les hypothèses décrites;
  - (v) le cas échéant, expliquer pourquoi il est probable que l'estimation comptable puisse varier d'une période à l'autre et ait une incidence importante sur la présentation des informations financières;
- (b) expliquer la signification des estimations comptables pour la situation financière de la société, les changements dans sa situation financière et sa performance financière, et indiquer les postes des états financiers touchés par les estimations comptables;
- (c) *[Intentionnellement laissé en blanc]* ~~(paragraphe abrogé)~~;
- (d) commenter les modifications apportées aux principales estimations comptables au cours des 2 derniers exercices, en indiquant les motifs des modifications et l'incidence quantitative sur la performance financière globale de la société et les postes des états financiers;
- (e) indiquer les secteurs à présenter de la société touchés par chaque estimation comptable et commenter chaque estimation comptable par secteur à présenter, si la société exerce ses activités dans plusieurs secteurs à présenter.

#### *Instructions*

- (i) *Une estimation comptable est une principale estimation comptable si:*
- (A) *la société doit formuler des hypothèses à propos de questions hautement incertaines au moment de l'estimation;*
  - (B) *les différentes estimations que la société aurait pu utiliser pendant la période en cours ou les changements d'estimations raisonnablement susceptibles de se produire d'une période à l'autre auraient une incidence importante sur la situation*



*financière de la société, les changements dans sa situation financière ou sa performance financière.*

- (ii) *Dans la description de chacune des principales estimations comptables, fournir de l'information qualitative et, si elle est disponible et peut être importante pour les investisseurs, de l'information quantitative. De même, dans l'analyse des hypothèses qui sous-tendent l'estimation comptable et qui sont reliées à des questions hautement incertaines au moment où l'estimation a été faite, fournir de l'information quantitative si elle est disponible et peut être importante pour les investisseurs. Par exemple, l'information quantitative peut comprendre notamment une analyse de sensibilité ou l'indication de la valeur supérieure et de la valeur inférieure de la fourchette d'estimations parmi lesquelles l'estimation a été choisie.*

### **1.13 Modification des méthodes comptables, y compris leur adoption initiale**

Commenter et analyser les modifications des méthodes comptables de la société. Il faut notamment:

- (a) en ce qui concerne les méthodes comptables adoptées ou dont l'adoption est prévue après la clôture du dernier exercice de la société, y compris les modifications apportées ou à être apportées volontairement et celles qui découlent de la modification de normes comptables ou de l'adoption d'une nouvelle norme comptable qu'il n'est pas nécessaire d'adopter avant une date ultérieure:
- (i) décrire la nouvelle norme, indiquer la date à laquelle elle doit être adoptée et, si elle est fixée, la date à laquelle elle sera adoptée;
  - (ii) indiquer les méthodes d'adoption permises par la norme comptable et la méthode qui sera utilisée;
  - (iii) indiquer l'effet prévu sur les états financiers de la société ou, le cas échéant, déclarer que la société n'est pas en mesure d'estimer raisonnablement l'effet;
  - (iv) indiquer l'effet que cela pourrait avoir sur les activités, par exemple en entraînant des manquements, en droit strict, aux clauses restrictives d'un contrat de prêt ou des changements de méthodes commerciales;
- (b) en ce qui concerne les méthodes comptables adoptées initialement au cours du dernier exercice:

- (i) décrire les événements ou les opérations qui ont donné lieu à leur adoption;
- (ii) décrire la méthode comptable adoptée et la méthode d'application;
- (iii) commenter l'effet de l'adoption sur la situation financière de la société, les changements dans sa situation financière et sa performance financière;
- (iv) si la société est autorisée à faire un choix entre plusieurs méthodes comptables acceptables:
  - (A) expliquer qu'un choix a été fait entre de telles méthodes;
  - (B) préciser les choix possibles;
  - (C) expliquer pourquoi ce choix a été fait;
  - (D) commenter l'effet, s'il est important, que les options non retenues auraient eu sur la situation financière de la société, les changements dans sa situation financière et sa performance financière;
- (v) en l'absence de doctrine comptable traitant de la façon de comptabiliser les événements ou les opérations ayant donné lieu à l'adoption de la méthode comptable, expliquer la décision concernant la méthode comptable à utiliser et la méthode d'application.

#### *Instructions*

*Il n'est pas nécessaire de fournir l'analyse visée au paragraphe b de la rubrique 1.13 pour ce qui est de l'adoption de méthodes comptables résultant de l'adoption de nouvelles normes comptables.*

### **1.14 Instruments financiers et autres instruments**

En ce qui concerne les instruments financiers et les autres instruments:

- (a) analyser la nature des instruments financiers utilisés par la société, l'utilisation que celle-ci en fait, le lien entre les instruments et les objectifs commerciaux de leur utilisation;
- (b) décrire et analyser les risques associés aux instruments;

- (c) décrire les méthodes employées pour maîtriser les risques visés au paragraphe *b* et analyser les objectifs, les stratégies générales et les instruments utilisés à cette fin, ainsi que les activités de couverture éventuelles;
- (d) indiquer le montant et le classement dans les états financiers des produits, des charges, des gains et des pertes qui se rattachent aux instruments financiers;
- (e) commenter les hypothèses significatives retenues pour déterminer la juste valeur des instruments financiers, le montant total constaté en résultat net pour l'exercice au titre de la variation de la juste valeur des instruments financiers et sa classification dans les états financiers, ainsi que le montant total des gains ou pertes reportés ou non constatés sur instruments financiers et sa classification dans les états financiers.

#### *Instructions*

- (i) *L'expression «autres instruments» désigne les instruments qui peuvent être réglés par la livraison d'actifs non financiers, comme les contrats à terme.*
- (ii) *L'analyse requise par le paragraphe a de la rubrique 1.14 doit aider le lecteur à comprendre l'importance des instruments constatés et non constatés par rapport à la situation financière, à la performance financière et aux flux de trésorerie de la société. Il doit aussi être fait de façon à aider le lecteur à évaluer le montant, l'échéance et la certitude des flux de trésorerie futurs associés à ces instruments. Il faut également expliquer le lien qui existe entre les composantes passif et capitaux propres des instruments d'emprunt convertibles.*
- (iii) *Pour l'application du paragraphe c de la rubrique 1.14, si la société est exposée à des risques de prix, de crédit ou d'illiquidité significatifs, il faut présenter une analyse de sensibilité ou de l'information sous forme de tableau pour aider le lecteur à déterminer le degré de risque. Par exemple, il peut être utile de présenter une analyse de l'effet d'une variation hypothétique des taux d'intérêt ou des taux de change actuels sur la juste valeur des instruments financiers, du résultat net futur et des flux de trésorerie futurs pour indiquer le risque de prix auquel la société est exposée.*
- (iv) *Pour l'application du paragraphe d de la rubrique 1.14, expliquer les produits des activités ordinaires, les charges, les gains et les pertes rattachés aux activités de couverture séparément des autres activités.*

#### **1.15 Autres exigences relatives au rapport de gestion**

- (a) Le rapport de gestion doit indiquer que l'on peut trouver davantage de renseignements sur la société sur SEDAR ([www.sedar.com](http://www.sedar.com)), y compris sa notice annuelle si elle en dépose une.
- (b) Le rapport de gestion doit également fournir l'information visée aux dispositions suivantes de la Norme canadienne 51-102, le cas échéant:
  - (i) à l'article 5.3 qui concerne l'information additionnelle exigée des émetteurs émergents sans produits des activités ordinaires significatifs;
  - (ii) à l'article 5.4 qui concerne l'information sur les actions en circulation;
  - (iii) à l'article 5.7 qui concerne l'information additionnelle exigée des émetteurs assujettis ayant une entreprise mise en équivalence significative.
- (c) Le rapport de gestion doit comprendre l'information qui doit s'y trouver en application de la Norme canadienne 52-109 sur l'*attestation de l'information présentée dans les documents annuels et intermédiaires des émetteurs* ainsi que l'information le concernant qui est prévue, selon le cas, à l'Annexe 52-109A1, Attestation des documents annuels - Attestation complète, à l'Annexe 52-109A1N, Attestation des documents annuels déposés de nouveau, ou à l'Annexe 52-109A1 - Notice annuelle - Attestation des documents annuels en raison du dépôt volontaire d'une notice annuelle.

## **Rubrique 2 Rapport de gestion intermédiaire**

### **2.1 Date**

Indiquer la date du rapport de gestion intermédiaire.

### **2.2 Rapport de gestion intermédiaire**

L'objet du rapport de gestion intermédiaire est de mettre à jour l'information fournie dans le rapport de gestion annuel prescrit par la rubrique 1, exception faite de la rubrique 1.3. Il doit comporter:

- (a) un commentaire sur l'analyse:
  - (i) des résultats trimestriels et des résultats cumulés depuis le début de l'exercice ainsi qu'une comparaison avec la performance financière des périodes comparables de l'exercice précédent;

- (i.i) une comparaison avec les flux de trésorerie de la période comparable de l'exercice précédent;
  - (ii) des variations de la performance financière et des éléments de résultat net attribuable aux propriétaires de la société mère qui ne découlent pas des activités poursuivies;
  - (iii) des éventuels aspects saisonniers des activités de la société qui influent sur sa situation financière, sa performance financière ou ses flux de trésorerie;
- (b) une comparaison de la situation financière intermédiaire de la société avec sa situation financière à la fin du dernier exercice.

#### *Instructions*

- (i) *Si le premier rapport de gestion déposé en vertu de cette annexe est un rapport de gestion intermédiaire, il faut fournir toute l'information demandée à la rubrique 1. L'information doit être fondée sur le rapport financier intermédiaire, exception faite de l'information visée à la rubrique 1.3. Puisqu'il n'est pas obligatoire de mettre à jour l'information visée à la rubrique 1.3 dans le rapport de gestion intermédiaire, le premier rapport de gestion doit contenir l'information visée à la rubrique 1.3 fondée sur les états financiers annuels. Le rapport de gestion intermédiaire suivant la mettra à jour.*
- (ii) *Pour l'application du paragraphe b de la rubrique 2.2, il est possible de présumer que le lecteur dispose du rapport de gestion annuel ou du premier rapport de gestion. Il n'est donc pas nécessaire de répéter l'analyse de la situation financière figurant dans l'un ou l'autre de ces rapports. Il est possible, par exemple et le cas échéant, d'indiquer que les facteurs économiques et sectoriels restent pour l'essentiel inchangés.*
- (iii) *Pour l'application de l'alinéa i du paragraphe a de la rubrique 2.2, il faut mettre en relief les résultats du trimestre courant.*
- (iv) *En ce qui concerne l'analyse des éléments de l'état de la situation financière, du résultat net ou des flux de trésorerie d'une période intermédiaire, il n'est pas obligatoire de fournir le tableau des obligations contractuelles connues conformément à la rubrique 1.6. Il faut plutôt indiquer les changements importants dans les obligations contractuelles qui sont survenus pendant la période intermédiaire.*
- (v) *Le rapport de gestion intermédiaire établi conformément à la rubrique 2 n'est pas exigé pour le quatrième trimestre de la société car l'information concernant ce trimestre*

*figurera dans le rapport de gestion annuel établi conformément à la rubrique 1 (voir la rubrique 1.10).*

- (vi) Dans le rapport de gestion intermédiaire, mettre à jour le résumé des résultats trimestriels prévu à la rubrique 1.5 en fournissant un résumé de l'information pour les 8 derniers trimestres.*
- (vii) Le rapport de gestion annuel peut ne pas contenir toute l'information prévue à la rubrique 1 si la société est un émetteur émergent à la fin du dernier exercice. Si la société a cessé d'être un émetteur émergent pendant la période intermédiaire, il n'est pas nécessaire de retraiter le rapport de gestion déposé précédemment. Il suffit de fournir dans le rapport de gestion intermédiaire suivant l'information visée à la rubrique 1 que la société était dispensée de fournir à titre d'émetteur émergent. Cette information doit être fondée sur le rapport financier intermédiaire.*

### **2.3 Autres obligations relatives au rapport de gestion intermédiaire**

Le rapport de gestion intermédiaire doit comprendre l'information qui doit s'y trouver en application de la Norme canadienne 52-109 sur l'*attestation de l'information présentée dans les documents annuels et intermédiaires des émetteurs* ainsi que l'information le concernant qui est prévue, selon le cas, à l'Annexe 52-109A2, Attestation des documents intermédiaires – Attestation complète, ou à l'Annexe 52-109A2N, Attestation des documents intermédiaires déposés de nouveau.